



Attention!

Voleurs de salaire

Coûteux
congé
de paternité **NON**

Conférence de presse du 18 août 2020

Exposé de Josef Dittli, conseiller aux Etats PLR, UR

Non à un coûteux congé de paternité

Ce congé de paternité imposé par l'Etat permet aux pères de prendre dans les six mois suivant la naissance de leur enfant un congé de deux semaines financé par le régime des APG. Nous avons donc affaire à un congé de paternité ordonné par la loi à toutes les entreprises de Suisse, qu'elles soient grandes, moyennes, petites, voire très petites avec trois ou cinq collaborateurs. Pouvons-nous nous offrir un congé de paternité imposé par l'Etat? La réponse est clairement non.

Les inconvénients de ce congé de paternité imposé par l'Etat sont évidents: il représente une solution uniforme ordonnée par l'Etat qui entraîne des redevances supplémentaires pour les employeurs comme pour les salariés. Les prélèvements sur les salaires pour le régime des allocations pour perte de gain (APG) augmenteraient de 0,05%.

Cette hausse n'est plus supportable. Elle paraît faible a priori, mais cette impression est trompeuse, car cette charge supplémentaire s'ajoute à une longue liste de mesures approuvées ou projetées qui augmentent les coûts salariaux. Prenons à titre d'exemple la **"loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches"** que le Parlement a approuvée en décembre 2019. Elle impose également un congé de deux semaines payé par les APG pour la garde d'enfants gravement malades et un congé de dix jours pour la garde de membres de la famille. On peut encore citer l'indemnisation pour adoption et – ne l'oublions pas! – le projet RFFA approuvé en mai 2019 qui prévoit une augmentation de 0,3% des cotisations pour l'AVS.

Cette augmentation insidieuse des coûts salariaux est toxique pour les employeurs; elle est toxique pour les PME travaillant pour l'exportation parce qu'elle compromet leur compétitivité. En politique sociale, il faut commencer par fixer des priorités. Il faut distinguer le nécessaire du souhaitable. Voilà pourquoi nous répondons non à ce projet de congé de paternité imposé par l'Etat.